

R E C T I F I C A T I F N° 82/1040 du 17/11/1982
AU DECRET N° 80/498 DU 17/11/80.

Portant inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'année 1980 et nomination des Of-
ficiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.-----

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er. - est inscrit et nommé pour compter du 1er Juillet 1980 (3ème Trimestre 1980)

AVANCEMENT / F C O L E

Pour le Grade d'Aspirant

I. - ARMEE DE TERRE

E/- INSTRUCTEUR POLITIQUE

<u>AU LIEU DE :</u>	- G A N T O U O	Joseph	- C.S.
<u>L I R E :</u>	- N G A N T O U O	Joseph	- "-

LE RESTE DEMEURE SANS CHANGEMENT

FAIT A BRAZZAVILLE, le 17 Novembre 1982

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.